

dans les comités, il faut placer le député qui présente à chaque session les deux ou trois mêmes *bills*. Son nom est attaché à quelques questions rebattues et personne n'a droit d'y toucher que lui. Dans les premiers jours de la session, il présente ses *bills*, la chambre ordonne qu'ils soient imprimés afin que personne n'en ignore. Les *bills* imprimés, il en adresse des exemplaires à tous ses constituants, grands et petits. Le dimanche on parle de lui dans tous les villages de son comté, à la porte des églises. Il paraît qu'il fait de la besogne, notre membre !

Cependant les *bills*, après avoir obtenu leur seconde lecture, sont renvoyés à des comités d'où ils ne reviennent jamais. A chaque session, cela recommence. Le député présente ses projets, les fait imprimer aux frais de l'état, les expédie sous enveloppe affranchie à ses électeurs, et ils vont expirer dans les comités pour renaître l'année suivante.

Les électeurs s'informent parfois de ce qu'ils sont devenus. Le député a une explication toute prête : c'est l'opposition des membres du Haut-Canada qui a tout fait manquer. Il avait l'appui de bon nombre de ses collègues, il était déjà comblé des félicitations des électeurs des comtés voisins, tous les jours des membres recevaient de leurs électeurs des lettres dans lesquelles on leur disait :

“ Surtout, votez pour le *bill* de M. X.”

Le Haut-Canada, jaloux des progrès qu'allait faire le Bas-Canada, grâce à cette législation intelligente, s'y est opposé de toutes ses forces. Il a bien fallu céder et attendre une session plus favorable.

L'endroit le moins fréquenté de la chambre est la bibliothèque. Cependant on y va regarder les gravures avec les dames. L'austère figure du bibliothécaire en chef, M. Todd, maintient le *décorum*.

Les députés, en général, lisent peu. Ils n'ont pas trop de temps pour écrire leurs impressions politiques à leurs électeurs et